11 mars 2021

INDECOSA-CGT

ASSURANCE VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR : LA COVID A RAPPORTÉ GROS AUX ASSUREURS EN 2020.

UN RETOUR AUX ASSURÉS EST UN DROIT LÉGITIME

Si la plupart des secteurs d'activité ont souffert et ont souvent fait appel à la solidarité nationale, d'autres secteurs dont l'assurance VTM se sont gobergés sans partage.

Le coût principal du métier de l'assurance est celui de la couverture des sinistres pour tous les secteurs de l'assurance et bien sûr pour celui qui couvre les VTM, plus simplement, celui auquel cotise un grand nombre de consommateurs particuliers « la couverture du risque auto-moto ».

L'ONISR (observatoire national interministériel de la sécurité routière) a publié les chiffres quasi définitifs de l'accidentalité en France en 2020. 2550 personnes décédées en 2020, c'est la plus faible mortalité enregistrée depuis 1924 (2246 tués) alors que le parc de véhicules et donc le nombre de cotisations en couverture de ce risque a été multiplié par 50.

Cette baisse de presque 20% entre 2019 et 2020 ne peut pas s'expliquer par un changement des comportements des usagers de la route, mais bien par une baisse du trafic routier causée par des confinements et autres couvre-feux.

Quoi qu'il en soit, une économie de grande ampleur a été réalisée par les assureurs VTM dans la couverture de ce risque en 2020.
Elle est bien supérieure aux quelque 30 € environ rendus à des assurés souvent mutualistes, sur des critères parfois opaques et inéquitables. La finalité de cette démarche étant plus publicitaire que solidaire.

INDECOSA-CGT revendique un juste retour vers l'ensemble des cotisants.

IL N'EXISTE EN DROIT AUCUNE OBLIGATION DE REDISTRIBUTION mais **nous lançons un appel aux pouvoirs publics (ministre des finances) à la branche professionnelle (FFA) pour qu'ils appuient, au nom de la décence, cette revendication pour une ristourne vers des assurés qui en grand nombre sont victimes des conséquences de la pandémie, les autres pouvant destiner ce retour aux associations caritatives.**
Pour mémoire la FFA répondait, en avril 2020, « en invitant les assureurs à faire les comptes en fin d'année » nous y sommes... et que se passe t'il a cette heure ? Pas d'extourne, pas d'engagement de stabilité du prix des cotisations mais des hausses possibles :« Les tarifs de l'assurance automobile pourraient augmenter de 1,5% à 2% en moyenne en2021 » selon le cabinet d'actuaires Addacti (pour «60 millions de consommateurs »)

L'association n'ignore pas que les assureurs ont d'autres charges que les coûts des sinistres : charges de personnel, d'immobilier, taxes fiscales (35 % sur la responsabilité civile et 18 %sur les autres garanties) nous comprenons que ces coûts n'ont pas ou peu diminué.

INDECOSA-CGT revendique un juste retour vers l'ensemble des cotisants
Pour mémoire : le coût moyen d'un contrat automobile «au tiers » est d'environ 450 €, le coûtmoyen d'un contrat automobile « tous risques » est d'environ 850 €.

INDECOSA-CGT demande entre 10 et 20% d'extourne au titre de 2020 et **une stabilité des tarifs pour 2021.**
Nous invitons chaque assuré à en faire la demande auprès de sa compagnie d'assurance.

Montreuil, le 11 mars 2021.

Contacts :
Bernard FILLIAT, responsable des questions banques & assurances : 06 88 55 20 79
Christian KHALIFA, président : 06 48 71 42 98

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES
263, rue de Paris Case 1-1 - 93516 MONTREUIL CEDEX
Tél 01.55.82.84.05 Site : https://indecosa.fr E-Mail : indecosa@cgt.fr